Elle a pas de pot la voilée, agressée en sortant de chez son avocat !

écrit par Christine Tasin | 5 avril 2017

Le CCIF aimerait nous faire croire que la France est peuplée de dangereux anti-musulmans primaires voyant rouge dès qu’ils voient un sac poubelle pakistanais défiler dans les rues :

Certes, que l’immense majorité des Français voie rouge devant ce spectacle, ou ceux-ci, c’est indéniable :

Là c’est à Marseille

Chez les Bulgares c’est pas mal aussi

Là c’est dans une piscine française

Ici Londres

Une Française (sic ! on a honte de Boutin) en Iran

Sion (en Suisse)

Les exemples hélas sont multiples et se multiplient et il se

trouve que les Européens sont d'une patience et d'une tolérance admirables, supportant stoïquement le scandale absolu, espérant une alternative politique qui interdise les sacs de patate ambulants.

Et quand il y a une « agression » traduisez une discussion qui dégénère ou pas, le CCIF de prendre par la main ses prosélytes pour les amener porter plainte et les porter au tribunal pour imposer grâce à des magistrats félons la charia et le port de l'immonde aux Français.

C'est ainsi qu'une féministe (sans doute) vient de se voir condamnée à 3 mois de prison avec sursis, 1000 euros d'amende plus 500 euros au titre des frais d'avocat. Cela se passe à Nanterre.

http://www.bladi.net/agression-femme-voilee-france,47722.html

Quelle probabilité, statistiquement, eu égard au très faible nombre d' »agressions » de femmes voilées, au nombre augmentant exponentiellement de celles-ci, qu'un fait similaire arrive deux fois à l'une d'elles ?

Je pose la question…

Parce qu'à partir du moment où le CCIF est dans le coup, on peut douter de tout, de la réalité de l'agression et des 8 jours d'ITT.

Même le nouvel Obs le dit, le CCIF c'est mensonges et manipulations à tous les étages :

http://leplus.nouvelobs.com/contribution/684181-lutte-contre-l-islamophobie-ce-que-le-ccif-ne-dit-pas-sur-lui-meme.html

L'incident est raconté autrement, à sa sauce, d'ailleurs, sur le site du CCIF.

Le CCIF raconte une histoire tirée par les cheveux et se scandalise que la prévenue n'ait été poursuivie que pour des

coups donnés en état d'ivresse et n'ait pas pris en compte « la discrimination religieuse » qui aurait constitué une circonstance aggravante, non plus que l'état de faiblesse de la soi-disant agressée. Comment voulez-vous qu'une femme éméchée voie une malheureuse canne cachée dans les plis d'un habit de Belphégor ?

Le récit du CCIF me laisse pantoise, je suspecte les 3 témoins d'appartenir à la même communauté que la prétendue agressée, et je ne vois pas une éméchée s'amuser à attaquer à coups de clé une voilée…. Bref, tout ça sent la manip. Comme d'habitude avec le CCIF.

http://www.islamophobie.net/articles/2017/03/21/nanterre-3-mois-de-prison-avec-sursis-pour-une-agression-islamophobe